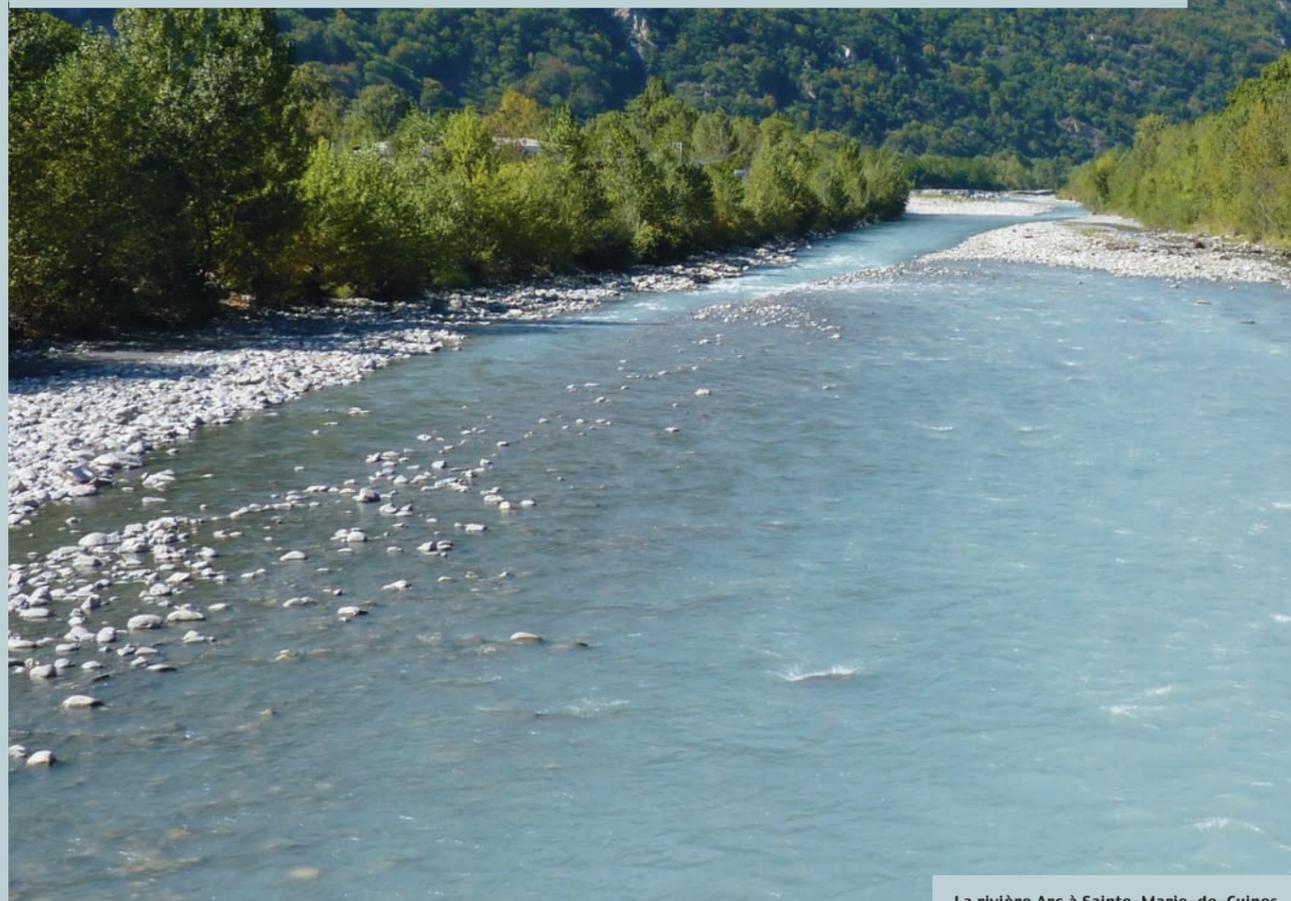


Flash rivière

DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS

JOURNAL D'INFORMATIONS N° 10 SEPTEMBRE 2010



La rivière Arc à Sainte-Marie-de-Cuines

EDITO

“Mieux organisés, plus solidaires”

Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) poursuit son action dans le cadre contractuel du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), financé principalement par l'État, le Conseil Général de la Savoie et les communes ou intercommunalités du territoire.

Depuis 2008, le Syndicat a accompagné 30 communes dans l'organisation de la gestion de crise des risques naturels et technologiques et poursuivra cette collaboration avec les collectivités locales qui le souhaitent. Il a pour cela reconduit pour 3 ans le contrat de la chargée de projet “risques” dont la mission est élargie.

L'année 2009 a vu l'aboutissement du travail de l'État et du SPM visant à mieux connaître le risque inondation et à protéger les secteurs les plus menacés. Suite au premier PAPI qui se termine en 2010, le SPM a déposé sa candidature à un second programme afin de poursuivre ses actions en la matière. Il s'est aussi engagé dans l'animation d'un programme expérimental de gestion des risques naturels.



Yves DURBET
Vice-Président en charge des rivières et de l'environnement, Maire d'Hermillon

Ne doutons pas que ces projets ambitieux aboutiront à vivre mieux sur notre territoire en étant mieux informés, mieux organisés et plus solidaires.

LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Un outil opérationnel pour la gestion de crise

3 S : Sauvegarde, Secours et Sécurité

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil de gestion de crise pour les mairies. En cas d'évènement majeur naturel ou technologique mettant en danger les personnes et les biens sur le territoire de sa commune, le maire déclenche son PCS. Il mobilise alors une cellule de crise communale dont les missions principales sont d'informer, d'alerter, de mettre à l'abri, de soutenir et de reloger les sinistrés. Sur le terrain, les intervenants sont généralement identifiables grâce à leurs gilets fluos ou leurs brassards.

Pompiers et gendarmes travaillent en collaboration avec cette cellule de crise communale :

- les pompiers mènent des missions de secours qui consistent à protéger, soigner ou évacuer d'urgence
- les gendarmes sont chargés de la sécurité via des actions de protection, d'interdiction et de surveillance (des secteurs menacés ou des zones évacuées).

Et si je devenais bénévole ?

Une cellule de crise communale est composée d'élus, d'équipes administratives et techniques mais aussi de bénévoles.

Ceux-ci soutiennent la mairie dans ses missions de sauvegarde, sans se mettre en danger :

- surveillance des évènements
- mobilisation et acheminement du matériel
- information, pré-alerte ou alerte
- évacuation préventive
- accueil, restauration et soutien des évacués ou des sinistrés

Vous souhaitez faire partie des bénévoles du PCS de votre commune ? Contactez votre mairie !

Un exemple près de chez vous : le Plan Communal de Sauvegarde de la commune des Chavannes en Maurienne

En mars 2009 la commune des Chavannes a validé son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Suite à un an de travail, l'équipe chargée de l'élaboration du PCS a présenté ses outils aux élus, aux agents communaux mais aussi aux enseignants et

aux responsables d'établissements recevant du public.

Pour M. Cerutti, maire des Chavannes, la construction de ce PCS aura d'abord permis de dresser un inventaire exhaustif des risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. À cette prise de conscience est venue s'ajouter l'apprentissage des conduites à tenir, notamment pour une bonne coordination avec les pompiers et les gendarmes.

Il juge que cette démarche a favorisé la connaissance des élus sur les risques majeurs, principalement concernant les risques industriels. L'élaboration du PCS de la commune a d'ailleurs permis de faciliter le dialogue entre la mairie et les entreprises classées ICPE* telles Arkema à La Chambre et Thermphos à Épière.

Les élus et les agents de la mairie bénéficient désormais d'outils pratiques et techniques pour la mise en œuvre des actions de sauvegarde, parmi lesquels de nouveaux moyens d'alerte (corne de brume, mégaphone...). Ils peuvent ainsi faire preuve d'une plus grande réactivité et d'une meilleure efficacité en cas d'évènement.

Des exercices d'entraînement auront lieu dans les années à venir, afin que les membres de la cellule de crise communale perfectionnent leur organisation et apprennent les bons réflexes.



Les élus et les agents des mairies bénéficient désormais d'outils pratiques et techniques pour la mise en œuvre des actions de sauvegarde.

> En savoir plus sur les risques en Maurienne

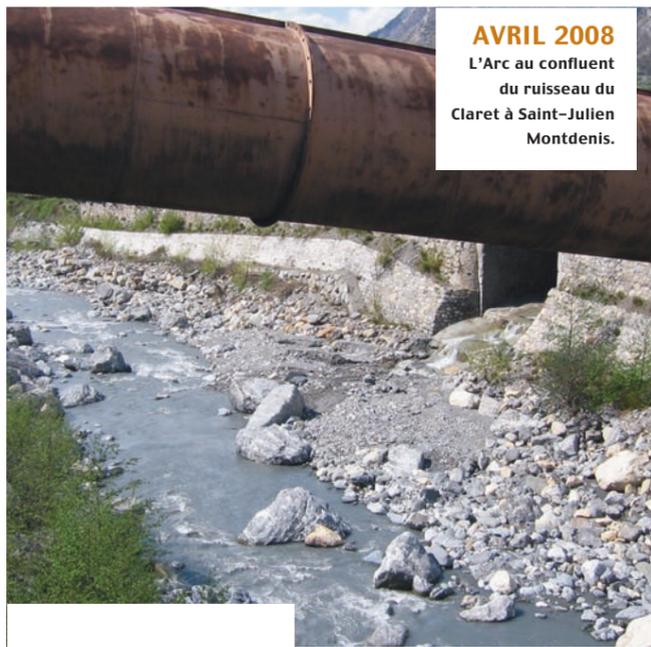
Mélina DIOT - risques@maurienne.fr
<http://www.maurienne.fr/montagne-plans-communaux-sauvegarde.asp>

> Consulter le DICRIM* de votre commune

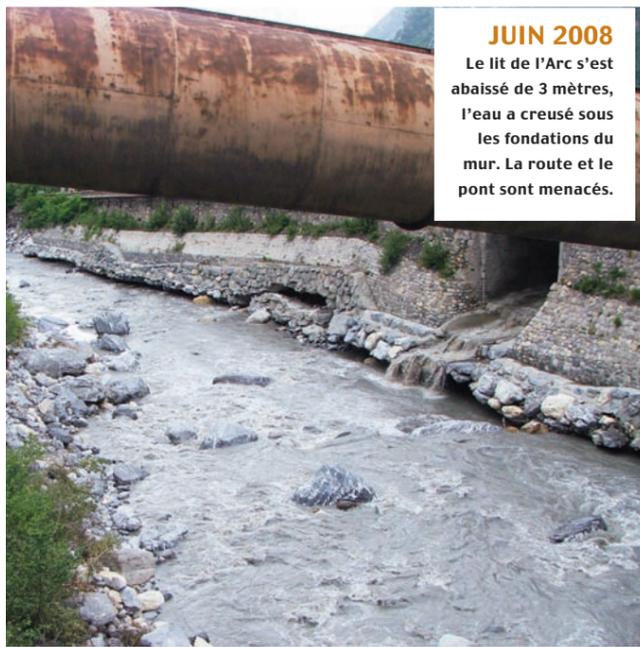
<http://www.maurienne.fr/montagne-plans-communaux-sauvegarde-publications.asp>

* ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

* DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs.



AVRIL 2008
L'Arc au confluent
du ruisseau du
Claret à Saint-Julien
Montdenis.



JUIN 2008
Le lit de l'Arc s'est
abaissé de 3 mètres,
l'eau a creusé sous
les fondations du
mur. La route et le
pont sont menacés.

REDUIRE LA HAUTEUR DES CRUES CENTENNALES

Dans un souci de prévenir plutôt que de guérir, l'État préconise de lutter contre les inondations en favorisant le débordement des cours d'eau dans des zones où les enjeux sont limités, notamment pour les vies humaines. C'est ce qu'on appelle le *ralentissement dynamique* des crues.

En Maurienne, deux sites potentiels ont été identifiés : la plaine de Bessans et le lac des Hurtières. Une étude a permis de calculer la diminution de hauteur d'eau qu'engendrerait la surinondation des terrains. Les résultats montrent que la plaine de Bessans, de par ses caractéristiques et son fonctionnement, ne présente aucun potentiel pour le ralentissement dynamique. En revanche, le lac des Hurtières, moyennant un réaménagement, pourrait stocker un volume d'eau intéressant pour réduire la hauteur de la crue centennale.

Un tel projet améliorerait la situation hydraulique de la Combe de Savoie en association avec d'autres mesures actuellement à l'étude par le Syndicat de l'Isère et de l'Arc (SISARC). À ce jour, ce projet reste à l'état de réflexion.

Au delà de l'aspect hydraulique, il faut également considérer le coût de l'opération, le classement de la plaine des Hurtières en Zone Natura 2000 et les projets de développement touristiques de cette zone.

> **En savoir plus**
Anne CITTERIO
riviere@maurienne.fr

<http://www.ecologie.gouv.fr/le-ralentissement-dynamique.html>

L'ARC ENTRE LE BARRAGE DE SAINT-MARTIN-LA-PORTE ET VILLARGONDRIAN

Un tronçon de cours d'eau en déséquilibre

La crue de mai 2008 a causé de gros dégâts matériels à l'aval du barrage de Saint-Martin-la-Porte. Ces avaries sont le résultat de l'enfoncement du lit de l'Arc qui creuse sous le niveau de base des murs de soutènement des ouvrages. Ce phénomène a débuté au début des années 1990. L'Arc a en effet creusé son lit jusqu'à 6 m depuis 1992, dont 3 m lors de la crue de 2008 du fait de la ruine d'un seuil. Les causes en sont multiples (voir tableau).

Il n'est plus possible de se contenter de réparer les ouvrages de protection. Il est nécessaire de stabiliser le lit de l'Arc dans ce secteur pour sauvegarder les infrastructures situées sur les rives. Le Syndicat du Pays de Maurienne, en collaboration avec les riverains concernés, a commandé une expertise pour définir le meilleur moyen de sécuriser le secteur. Ce travail a été co-financé par l'État dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, Réseau Ferré de France, Réseau de Transport d'Électricité (RTE), le Syndicat du Pays de Maurienne, avec la participation de FerroPem. Les travaux à réaliser sont de trois ordres :

- la stabilisation du lit par des seuils
- la protection des berges là où des infrastructures sont menacées
- la restauration d'un lit plus large là où les terrains le permettent.

Le travail se poursuit pour rechercher les financements disponibles, définir les priorités d'action et établir un calendrier des travaux.

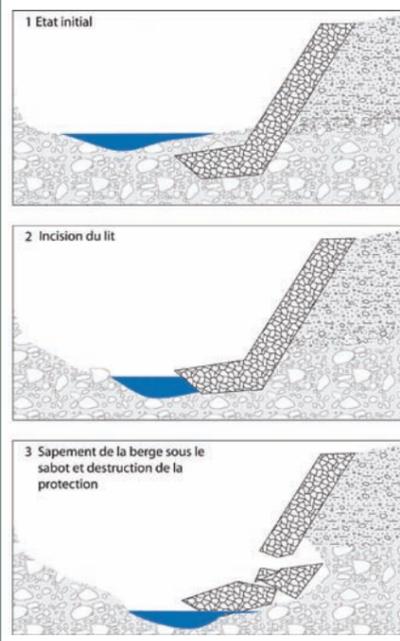
Les coûts de l'étude avant-projet et des travaux

Opération	Coût en euros
Étude avant-projet (terminée en 2009)	53 000
Étude projet et maîtrise d'œuvre	1 200 000
Réalisation de 6 seuils	3 500 000
Protection des berges	6 700 000
Restauration géomorphologique	1 100 000
TOTAL	12 553 000

Les causes de l'enfoncement du lit de l'Arc à St Julien-Montdenis

Opération	Objectif initial	Conséquence induite
Endiguement du lit depuis le 19 ^e siècle	Installer ou protéger des infrastructures	Impossibilité pour la rivière de réduire sa puissance en divaguant latéralement : favorise le creusement du lit
Extraction de matériaux	Réduire le risque de débordement Fournir du matériau à bon prix pour la construction	Destruction de la structure de gros blocs qui maintient le fond du lit Déficit en sédiments
Plages de dépôt sur les affluents	Protection des villages, de la voie ferrée, de l'autoroute, de l'usine FerroPem	Arrêt des apports sédimentaires, notamment des gros blocs seuls capables de tenir le lit
Aménagements hydro-électriques	Production d'électricité	Réduction des apports sédimentaires par l'amont Modification du fonctionnement hydrologique naturel sauf pendant les crues (barrages transparents)
5 crues fortes depuis 1993		Forces érosives élevées sur un lit dégradé : INCISION et DESTRUCTION

Effet de l'incision du lit sur la stabilité des ouvrages de protection



LES ZONES HUMIDES DE MAURIENNE

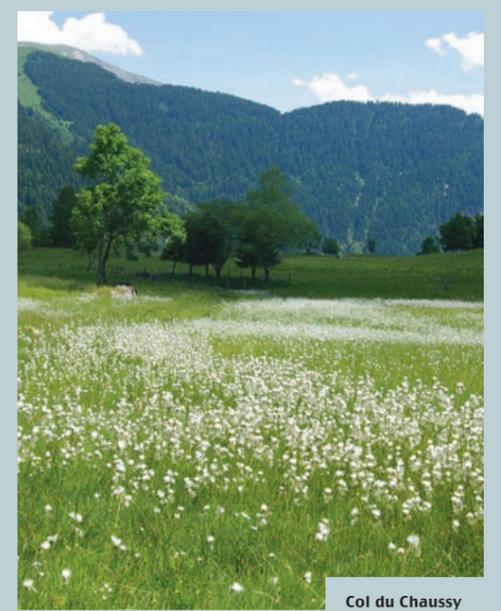
Un patrimoine naturel à préserver et à valoriser

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie a réalisé un inventaire des zones humides de la Savoie. La Maurienne compte ainsi 810 zones humides pour une superficie totale de 2 046 hectares. Rappelons que les zones humides sont riches en faune et flore remarquables. Leur intérêt est aussi de constituer un réservoir d'eau, tel une éponge : elles stockent le trop plein d'eau en période de précipitations et restituent une eau filtrée en période de sécheresse. Elles participent ainsi au bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau.

> En savoir plus

<http://www.ecologie.gouv.fr/zones-humides-un-patrimoine-a.html>

<http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/inventaire-zh.php>



Col du Chaussy

ATLAS DES ZONES INONDABLES

Entre Bramans et Bessans, entre Aiton et Ste-Marie-de-Cuines

Afin de mieux connaître le risque d'inondation et les territoires submergés par l'Arc en cas de crue centennale, l'État a continué son travail de cartographie des zones inondables.

En 2001, les secteurs d'Avrieux à Saint-André et de Pontamafrey à Hermillon ont été documentés. En 2009, les communes situées entre Bessans et Bramans ainsi qu'entre Aiton et Sainte-Marie-de-Cuines ont été ajoutées à l'atlas des zones inondables de la Maurienne. La description du risque d'inondation (terrains submergés, hauteur et vitesse de l'eau) est désormais disponible en mairie. Le document doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme qui définit les règles de l'urbanisation de la commune.

Les communes qui ne sont pas encore renseignées sont actuellement en cours d'analyse.

